



Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire - Le ministre Jean Boulet lance les consultations

Nouvelles fournies par

[Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale](#)

Mai 29, 2019, 06:00 ET

QUÉBEC, le 29 mai 2019 /CNW Telbec/ - Pour assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, annonce aujourd'hui un appel de mémoires ciblé en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

Cette étape importante consiste à interpeller les regroupements d'organismes communautaires reconnus dans leur collectivité afin de recueillir leurs commentaires et suggestions ainsi que ceux de leurs membres. Les regroupements d'organismes communautaires auront jusqu'au 6 décembre 2019 pour déposer un mémoire. Les milieux municipaux et philanthropiques seront également consultés au cours des prochains mois.

Le ministre comptera aussi sur l'apport des députés de l'Assemblée nationale à la suite de la mise sur pied d'un comité consultatif composé de parlementaires qui souhaitent contribuer à la réflexion et mettre à profit leur vision de l'action communautaire.

Le lancement du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire est prévu pour 2021.

Citation :

« Au cœur du progrès social, les organismes communautaires participent à l'enrichissement de nos collectivités. Il est donc essentiel que nous connaissions leurs besoins pour être en mesure de les soutenir adéquatement dans la poursuite de leur travail. C'est pourquoi nous sollicitons leur précieuse collaboration pour l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. »



Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

Faits saillants :

- Outre la consultation des milieux municipaux et philanthropiques, d'autres activités auront lieu au cours des prochains mois, notamment des rencontres avec certains partenaires privilégiés.
- La composition du comité parlementaire sera dévoilée prochainement.
- En 2001, le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. La mise en œuvre de cette politique s'est concrétisée en 2004 par l'adoption du premier Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Celui-ci s'est terminé en 2007.
- Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable du suivi et de la mise en œuvre de cette politique, qui place les organismes communautaires au centre des pratiques sociales québécoises et reconnaît leur rôle dans le développement social et économique du Québec.
- Le gouvernement du Québec finance plus de 5 000 organismes communautaires, pour un total de plus de 1 milliard de dollars. La majorité de cette somme constitue un soutien en appui à la mission globale.
- Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire autonome. Il représente près de 60 regroupements et organismes nationaux, soit près de 4 000 organismes communautaires autonomes.

SOURCE Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Renseignements: Source : Caroline d'Astous, Attachée de presse, Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, Tél. : 418 803-7563; Renseignements : Relations avec les médias, Direction des communications, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Tél. : 418 643-9796

Related Links

<https://www.mtess.gouv.qc.ca>